DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 3 janvier 2024

Séance du 09 janvier 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 09 janvier à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1er Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2ème Adjointe au Maire, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Mme MORIN Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le maire demande à rajouter un dossier : demandes de subventions, le conseil municipal accepte l'ajout de ce dossier.

I– Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2023 :
Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :
La situation de la trésorerie au 9 janvier n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de janvier est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 67 400 € et les recettes prévisionnelles à 52 611 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin janvier s'élevant à 42 952 €, tenant compte de la trésorerie au 09 janvier d'un montant de 57 741 €.

III – Restes à réaliser sur investissements 2023
Le maire présente le tableau des dépenses et recettes en investissement de 2023, après avoir repris le détail des Restes à Réaliser pour régler les factures sur 2024 avant le vote du budget, le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter en : DEPENSES 142 600.00 € et RECETTES 120 704.00 €.

IV – Reconduction Ligne de Trésorerie :
Il est proposé au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie en cours avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté qui arrive à échéance au 19 janvier 2024.
Le maire présente l'offre de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour la reconduction de la ligne de trésorerie au 19 janvier 2024 référencée LTI au taux €str + une marge de 1,5 % (à titre indicatif au 04/01/2023, €str = 3.984 %).
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de la reconduction de la ligne de Trésorerie d'un montant de 75 000 € dans les conditions énoncées ci-dessus et charge le maire de signer tous documents correspondants à cette affaire.

V – Salle des fêtes
Le maire informe le conseil que la fin des travaux est prévue le 19 janvier 2024.
Des travaux de peinture seront réalisés par l'agent communal, en interne pour réduire les coûts, en février afin d'uniformiser les différents tons des murs.

VI- Auberge des Sources
Le maire est toujours en attente de l'avis du SPANC sur les deux devis présentés. Une réunion sur place est prévue le 12 janvier avec des membres du SPANC.
D'autre part, le maire informe le conseil qu'il a reçu une candidature pour la reprise de l'établissement, mais tant que les travaux d'assainissement ne sont pas réalisés, il est impossible de prévoir une date d'ouverture actuellement. Un courrier lui sera adressé pour l'informer de la situation.

VII – Guinguette

Le maire fait part au conseil d'une candidature pour la reprise de la guinguette. Un rendez-vous avec les membres de la commission « Guinguette » sera proposé à la personne courant janvier.

VIII – Demandes de subventions

Le maire fait part de deux demandes de subventions :

- Association Tom Pouce de Forterre sollicite une participation de 12 € pour les élèves Drogiens scolarisés à Courson les Carrières soit 60 € pour 5 élèves. Le conseil municipal à l'unanimité accepte et charge le maire de procéder au mandatement.
- AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques) – le conseil municipal à l'unanimité refuse

VIII – Affaires diverses

a) Le maire fait part au conseil des différents vœux reçus en mairie
b) Le maire s'est rendu aux vœux de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre, il informe le conseil qu'il y a eu une augmentation de 34 % de la fréquentation du point information touristique de la commune. D'autre part, la taxe de séjour a rapporté plus de 180 000 € à la Communauté des Communes de Puisaye-Forterre.
c) Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 27 janvier 2024 à 18 h, à cette occasion la médaille du mérite départemental de 35 ans de service chez les pompiers sera remise à Mr BIGE Jean-Philippe.

Prochain conseil le 06 février 2024 à 20 h 00